



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

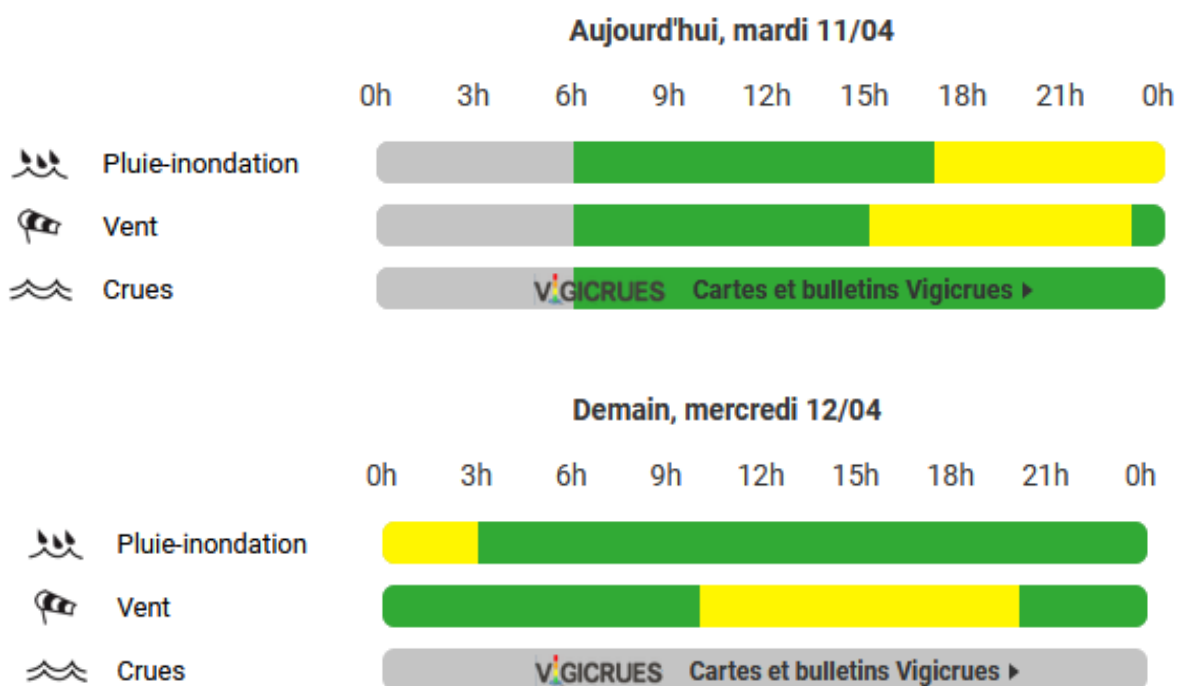
ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

JAUNE VENT et PLUIE-INONDATION

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- par METEO-France

Les horaires des périodes à risque sont synthétisés dans les bulletins météo



Journée du 11/04/2023

- jour : Des pluies débutent en fin de matinée et perdurent jusqu'au soir. Les plus forts cumuls de pluie peuvent avoisiner 15 millimètres sur le Léon intérieur. L'après-midi jusqu'en début de soirée, établissement d'un vent de Sud-Ouest, assez fort. Rafales atteignant 75 km/h, l'après-midi jusqu'en début de soirée.

- nuit : En soirée, la couverture nuageuse compacte donne des pluies. En seconde partie de nuit, elles deviennent plus sporadiques, et quelques timides éclaircies se forment. On prévoit au maximum jusqu'à 10 millimètres de pluie sur les Monts d'Arrée. En fin de nuit, vent s'établissant à l'Ouest assez fort, sur les pointes du Finistère. Avec des rafales atteignant 65 km/h.

Journée du 12/04/2023

- À la mi-journée, les averses deviennent plus nombreuses, et se généralisent. Puis, en fin de journée, elles prennent un caractère orageux, et sont parfois accompagnées de grêle, très localement. Pour la nuit : Les nuages sont nombreux et apportent de petites averses, sur le nord-ouest du département en soirée. Puis les averses se généralisent dès le milieu de nuit. 10 millimètres est le cumul maximum de pluie attendu sur les pointes du Finistère. Vent d'Ouest, assez fort à fort. Avec des rafales atteignant, 95 km/h, en journée et début de nuit.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

La Météo : www.meteofrance.com

Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>

Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr, <http://www.finistere.fr/Inforoute29>

Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 11 avril 2023 à 10h40,

Le préfet,
Pour le préfet,
La cheffe du bureau de la planification et
gestion de crises



Sophie LE MAILLOT